

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 28 AVRIL 2023

|  |  |
|--|--|
| <b>DELIBERATION N°CP2023-<br/>04/5/30<br/>DOSSIER N°5703</b> | <b>ALÉAS CLIMATIQUES 2022 - SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX<br/>ÉLEVEURS<br/>ATTRIBUTION DES AIDES DÉPARTEMENTALES À L'ACHAT<br/>DE SEMENCES DE PRAIRIES ET DE CULTURES<br/>FOURRAGÈRES</b> |
|--|--|

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE  
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY  
Jean-Jacques LOZACH à Thierry BOURGUIGNON  
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Marinette JOUANNETAUD à Isabelle PENICAUD  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des  
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : ALÉAS CLIMATIQUES 2022 - SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX  
ÉLEVEURS  
Attribution des aides départementales à l'achat de semences de prairies  
et de cultures fourragères**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de

*compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération N°CD2022-12/4/31 du 16 décembre 2022 relative au SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX  
ÉLEVEURS SUITE AUX ALÉAS CLIMATIQUES 2022 - AIDES DÉPARTEMENTALES À L'ACHAT DE  
SEMENCES DE PRAIRIES ET DE CULTURES FOURRAGÈRES,  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2023-04/5/30 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CP - Ressources humaines et Développement durable,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'accorder les subventions sollicitées au titre du dispositif départemental d'aide exceptionnelle à l'achat de semences de prairies et de cultures fourragères à destination des éleveurs suite aux aléas climatiques survenues en 2022, et récapitulées dans le tableau ci-annexé, pour un montant de 70 731,00 € ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires à l'exécution de la présente décision seront imputées au Budget départemental, Chapitre 65 – Article 65748 – Sous-Compte AGRI SECHE - SUBVENTIONS AGRICULTURE SÉCHERESSE Fonction 6312.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**